**RECOMMADATION POUR LA SIGNATURE D’UN PROTOCOLE D’ACCORD**

- Considérant la nécessité de conduire des actions visant la réforme du système partisan du Bénin ;

- Considérant le cadre politique créé par la charte des partis politiques et le code électoral ;

- Considérant le parcours politique élogieux du Parti du renouveau démocratique ;

- Considérant les acquis du Parti du renouveau démocratique obtenus après de hautes et intenses luttes de ses militants ;

- Considérant la nécessité de la sauvegarde de ses acquis ;

Les membres du bureau politique du Parti du renouveau démocratique (PRD), réunis ce jour 19 août 2022, recommandent au Conseil national du parti la signature d’un protocole d’accord qui tienne grand compte des acquis du parti conformément aux articles 90 et 91 de ses statuts.

Le Bureau politique